

EDITO

98^e Congrès

Faisons cause commune



Le 98^e Congrès revêt une importance toute particulière puisqu'il sera le point d'orgue de la mobilisation lancée par l'AMF qui s'est traduite par un grand succès de la journée nationale d'action, le 19 septembre dernier. Elle a permis de créer un lien fort avec l'opinion publique

pour l'informer des conséquences des baisses de dotations de l'Etat et des choix difficiles que les élus doivent faire en matière budgétaire.

Tous les débats du Congrès témoigneront, entre autres, du fait que l'institution communale est au cœur du quotidien des Français et que les maires et présidents d'intercommunalité sont les garants du lien social et du vivre ensemble.

Mi-novembre, la France sera aussi à quelques jours de l'ouverture de la conférence mondiale sur le climat. L'engagement solennel que prendront les maires à cette occasion confirmara l'implication et l'engagement constant des élus locaux dans ce domaine.

Notre Congrès sera aussi l'occasion de rappeler que l'AMF, partenaire de l'Etat, est un acteur institutionnel responsable. Aussi, on n'a pu que regretter, jusqu'à présent, l'absence de négociations ou même simplement de concertation préalable sur des sujets qui impactent directement nos collectivités comme le plan triennal de baisse des dotations, la réforme de la DGF (qui va pouvoir vraiment s'enclencher) ou celle des rythmes scolaires, sans oublier l'édition régulière de nouvelles normes qui n'affichent pas ou trop peu leur coût.

L'AMF ne cesse de dénoncer ce manque de considération et, plus encore, le dénigrement des élus du suffrage universel. L'Etat doit modifier en profondeur sa manière d'agir et instaurer une nouvelle gouvernance fondée sur la confiance, le contrat et le respect des engagements souscrits. C'est un chantier prioritaire dans l'intérêt général de notre pays.

Pendant le Congrès et, plus que jamais, faisons cause commune !

FRANÇOIS BAROIN



Enquête sur la réforme des rythmes scolaires

Les résultats de la seconde enquête menée par la CNAF, avec l'AMF, ont été publiés le 6 novembre dernier. Si les nouvelles activités périscolaires (Nap) induites par la réforme des rythmes scolaires sont facultatives, l'enquête montre que les communes se sont mobilisées massivement, à hauteur de 93%, pour organiser de telles activités afin de répondre aux nouveaux besoins d'accueil. Cet effort important s'est effectué alors que 92% des communes ont rencontré des difficultés pour mettre en œuvre la réforme : d'abord le financement puis la disponibilité des locaux, le recrutement et la formation des personnels et l'absence de partenaires. 84% des communes déclaraient ainsi vouloir se doter d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour les Nap, soit deux fois plus que l'an dernier, afin de bénéficier du fonds de soutien de l'Etat.

Un coût brut moyen de 223 euros par enfant

L'enquête de 2015 confirme les impacts financiers de la réforme pour les communes et leurs groupements. Alors que le coût brut médian par enfant était de 180€ pour l'organisation de NAP en 2013-2014, il s'élève à 200€ pour l'année scolaire 2014-2015. En moyenne, les communes ont déclaré un coût annuel brut, hors investissement, par enfant inscrit aux Nap de 223

euros pour l'année scolaire 2014/2015. La moitié des communes estiment leur coût supérieur à 200 euros et 36% un coût supérieur ou égal à 250 euros. Les frais de personnels représentent toujours les trois quart des dépenses engagées. Par ailleurs, 28% des communes ont déclaré avoir engagé des dépenses d'investissement et 34% pour la formation des animateurs. A ceci s'ajoute une intervention sous différentes formes (mise à disposition de personnels, subventions...) pour les Nap des écoles privées appliquant la réforme, pour 80% des communes concernées, dans l'intérêt des enfants.

Par ailleurs, la gratuité des Nap, souhaitée par une majorité des communes (66%), accuse un recul par rapport à 2013.

Les coûts liés à la réforme des rythmes scolaires ne sont pas couverts par le fonds de soutien de l'Etat ni par l'aide spécifique versée par les CAF, celle-ci ne concernant que les Nap organisées en ALSH déclaré (45% des communes) et ne couvrant en moyenne que 22% du coût brut de ces activités d'après l'enquête.

L'AMF entend donc réitérer sa demande de réévaluation du montant du fonds de soutien de 400 millions d'euros à la hauteur du coût de mise en œuvre de la réforme pour les communes et leurs groupements, estimé, dans plusieurs rapports et études, à plus de 1 milliard d'euros.

Le poids des normes et des charges transférées

L'AMF a réagi vivement aux propos du secrétaire d'État à la réforme territoriale se réjouissant d'un coût des normes négatif sur 2015 lors d'un bilan d'étape de la simplification des normes lancée par l'État. Les maires et présidents d'EPCI désignés par l'AMF qui siègent chaque mois au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), chargé d'émettre un avis sur tous les projets de textes ayant une incidence sur les collectivités territoriales, constatent séance après séance le flux récurrent de normes nouvelles concernant les communes et intercommunalités. Pour rappel, leur coût total a été de 1,4 milliards d'euros en 2014, comme l'ont acté le CNEN et la Cour des Comptes dans leurs derniers rapports, qui prouvent surtout que, depuis le début d'année, l'État effectue un calcul à partir de données non fiables ou inexistantes. Les fiches d'impact qui accompagnent les textes présentés sont parfois lacunaires ou présentent des données chiffrées sous-estimant les dépenses et surestimant les recettes potentielles. La Cour des Comptes elle-même a souligné dans son rapport l'insuffisance de ces études d'impact. Selon les projets de



décrets fixant le périmètre et le siège des établissements publics territoriaux composant la métropole du Grand Paris, dernier exemple en date, cette réforme n'aurait aucune incidence financière !

Au-delà du CNEN, l'absence de simulations des conséquences financières est décriée. Par exemple le protocole Parcours professionnels carrières rémunérations (PPCR) qui s'appliquera prochainement dans la fonction publique territoriale devrait coûter 1,5 milliards d'euros aux employeurs territoriaux bien qu'aucune simulation n'ait été fournie aux élus lors des négociations. Plus largement, l'AMF

conteste la méthodologie de calcul de l'État consistant à considérer comme recettes supplémentaires les taxes ou impôts locaux que les communes ou EPCI devraient instaurer en compensation d'une charge transférée (ex : taxe GEMAPI). Cela conduit à minorer le coût (différence entre les recettes et les dépenses) des normes et

charges nouvelles. Or, l'AMF refuse le transfert de l'impopularité fiscale vers les communes et intercommunalités.

Les services de l'AMF participent activement aux ateliers techniques lancés par l'état pour s'attaquer au stock de normes en vigueur et mettre un terme à des réglementations obsolètes ou inutiles. L'AMF entend ainsi contribuer à la lutte contre la prolifération normative qui paralyse l'action publique locale dans un contexte financier déjà extrêmement contraint par la baisse des dotations de l'État. Ce chantier titanique mérite que ce sujet soit abordé avec rigueur.

Enquête AMF accessibilité

Chaque commune ou EPCI propriétaire d'un établissement recevant du public (ERP) devait déposer avant le 27 septembre un ou des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) programmant sur plusieurs années les travaux de mise en accessibilité.

Dans le but de disposer d'un chiffrage actualisé, une brève enquête (lien ci-dessous) vise à recueillir les éléments financiers figurant dans les Ad'AP déposés en préfecture.

http://www.amf.asso.fr/Formulaires/index.asp?FOR_N_ID=49&TYPE=COM&SESSION=28229

Cour des comptes : émergence d'un dialogue

L'AMF souligne l'émergence d'un dialogue avec la Cour des comptes qui a repris dans son dernier rapport sur les finances locales des alertes émises depuis longtemps par les élus locaux.

Tout d'abord, la Cour convient que la baisse des dotations a des conséquences sur la chute de l'investissement. Concernant le coût des normes et charges nouvelles, elle attribue à l'État la responsabilité de 42 % de la croissance de la masse salariale. Elle reconnaît aussi que la réforme des rythmes scolaires génère un reste à charge pour les budgets locaux d'un montant évalué à 400 M€

déduction faite du fond de soutien. Enfin, elle rejoint les conclusions de l'AMF sur le manque de fiabilité financière des études d'impact des lois et règlements et sur l'absence d'un réel dialogue institutionnalisé entre l'État et les collectivités locales.

Cependant, l'AMF regrette que la Cour n'ait pas engagé des travaux sur les conséquences économiques et sociales de la chute des investissements publics locaux. D'autres points de désaccord persistent sur la proposition par la Cour d'une loi de financement des collectivités locales qui conduirait à revenir sur le principe de leur libre administration.

Participation de l'AMF à la Conférence sociale

Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau les Mines et Wilfried Schwartz, maire de La Riche, maires référents sur l'Emploi, ont représenté l'AMF à la Conférence sociale, participant à la table ronde animée par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, sur le thème des enjeux de la transition énergétique pour l'emploi, la croissance verte et la formation. À cette occasion, ils ont pu faire part des préoccupations des maires en matière de formation initiale ou de formation professionnelle continue et ont souligné la nécessité d'identifier les nouveaux métiers liés à la transition énergétique ou au numérique et plus particulièrement dans le cadre du plan numérique dans les écoles. Ils ont également rappelé l'implication continue et importante des élus locaux en matière d'emploi, en leur qualité tant d'employeur que de partie prenante au service public de l'emploi.

TNT : accompagner vers la HD

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, toutes les chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre (TNT) passeront en Haute Définition (HD). La généralisation de la norme Mpeg-4 fait suite à la décision du gouvernement de transférer la bande des 700 Mhz vers les services de très haut débit mobile. Tous les foyers équipés d'un poste de télévision par antenne râteau seront impactés par ce passage, nécessitant un téléviseur compatible (opération de rescan) ou l'achat d'un adaptateur (dès 25€). L'Agence nationale des fréquences (ANFR) gère l'accompagnement des téléspectateurs. Des aides financières et techniques sont prévues sous conditions. Les communes vont recevoir un guide pour informer la population sur les modalités du passage à la HD, en plus de la campagne nationale.

Voir sur www.amf.asso.fr

Club PLUi

L'AMF participe au club PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) animé par le ministère du Logement, qui réunit notamment les communautés lauréates des « appels à projets PLUi ». Il élabore des éléments de doctrine sur les problématiques qu'ont à gérer les collectivités. Des informations et des fiches méthodologiques, traitant entre autres de la trame verte et bleue, du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), des orientations d'aménagement et de programmation sont accessibles sur un site extranet (<http://extranet.plui.territoires.gouv.fr> - nom d'utilisateur : plui - mot de passe : extr@plui)

Bilan de la PSU



À l'heure du premier bilan de la circulaire du 26/03/2014 sur la Prestation de service unique (PSU), l'AMF a alerté la CNAF des conséquences des règles de co-financement trop strictes qui pèsent sur les gestionnaires et les familles. En effet, si les chiffres semblent montrer que les produits d'hygiène et les repas sont majoritairement fournis par les structures (bien que cela reste impossible pour certains établissements à cause de la spécificité du territoire), la problématique du taux de facturation pose de lourdes difficultés aux communes et intercommunalités. Les gestionnaires sont dans l'impossibilité d'atteindre le taux de 107 % fixé comme objectif par la CNAF pour bénéficier de la meilleure bonification de la PSU, sans réduire le service rendu aux familles : réduction des plages horaires d'ouverture, fermeture pendant les congés scolaires... Bien que moins demandés, ces créneaux répondent pourtant aux besoins de nombreuses familles. Si les élus sont très attachés à l'efficacité de la dépense publique, ils regrettent que cette logique purement comptable s'oppose aussi fortement à la logique sociale, propre au service public, pourtant portée par la CNAF.

Commission AMF-AMIF sur le Grand Paris

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et l'Association des maires d'Ile-de-France ont créé une commission commune autour de la question du Grand Paris, animée par Hervé Marseille, sénateur-maire de Meudon, François Pupponi, député-maire de Sarcelles et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire de Courcouronnes. La séance constitutive de la commission, le 25 septembre, a permis d'échanger sur la constitution de la métropole et a fait le constat partagé de la nécessité de réécrire de nombreuses dispositions de la loi rédigée sans étude d'impact préalable. Lors du Congrès, un atelier est dédié au Grand Paris le 19 novembre sur le thème de la relation de la métropole avec ses communes membres, les communes franciliennes et l'ensemble du territoire national.

Partenariats

ÉVÉNEMENT

RUBANS DU PATRIMOINE



La 21^e édition du concours « Les rubans du patrimoine » s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix nationaux le 6 octobre à la Fédération française du bâtiment (FFB). Les communes de Lacaze (81), Dieuze (57), Arc-sur-Tille (21), le Syndicat des Trois Rivières (07) et la

communauté de communes du Pays de Livarot (14) se sont vu remettre leur prix par les représentants des quatre partenaires organisateurs : l'AMF, la Fondation du patrimoine, la Caisse d'Épargne et la FFB. Cette cérémonie a également marqué le lancement de l'édition 2016 du concours qui a pour but de récompenser des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. **Les dossiers de candidature, téléchargeables sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr devront être déposés au plus tard le 31 janvier 2016.**

NUMÉRIQUE PAROLES D'ÉLUS



Dix ans après son lancement, le dispositif Paroles d'élus a trouvé un souffle nouveau avec la mise en ligne d'un site Internet de dernière génération complètement repensé et la publication du premier MOOK Paroles d'élus #1. Objet éditorial hybride, entre livre et magazine, l'ouvrage privilégie le format long, la narration et l'esthétisme. Finie la seule pédagogie, place au décryptage ! Les témoignages d'élus et d'acteurs de terrain sont complétés par l'expertise de chercheurs, sociologues, géographes ... qui dévoilent les ressorts du numérique et dégagent les tendances des usages à venir. L'ouvrage sera présenté le 18 novembre au SMCL sur le stand d'Orange.

CONCOURS TERRITORIA

Reuni le 13 octobre sous la présidence de Marylise Lebranchu, ministre de la

Décentralisation et de la fonction publique, le jury du Prix Territoria a récompensé les initiatives lauréates en 2015 au regard de trois critères : l'innovation, l'aptitude à être repris par d'autres collectivités et la bonne utilisation des deniers publics. Ainsi, le Territoria d'or a été attribué à la Région Alsace, aux départements de l'Allier, du Cantal, de Côte d'Or, de Paris, de Moselle ; à la CA de Tours ; aux villes d'Antibes, Bordeaux, Courbevoie, Paris, Puteaux, Saint-Quentin, Suresnes et Tournefeuille. Les trophées seront remis à ces collectivités innovantes le 25 novembre au Sénat.

ENVIRONNEMENT TROPHÉES AQUAPLUS

Les trophées Aquaplus 2015, récompensant la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau seront remis le 19 novembre prochain lors du salon des maires. La cérémonie récompensera : la communes d'Antibes – Juan les Pins (06) ainsi que les communautés de communes de Saint-Hilaire de Harcouët (50) et de la Côte des Isles (50) pour leur gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Seront également récompensées les communautés de communes du pays de

Fontainebleau (77) et des Vallons de la Tour (38) pour leurs stations d'épurations.

CONTACT <http://www.aquaplus-info.com>

MÉCENAT

SAUVEGARDE DE L'ART



La France et ses territoires abritent des trésors artistiques. Ces œuvres appartiennent au patrimoine commun et demandent à être redécouvertes. La Sauvegarde de l'art français, association reconnue d'utilité publique, s'est donné pour mission de débusquer ces trésors cachés. Pour sa campagne 2015, c'est avec l'aide d'étudiants de Science-Po que la mission sauvetage est lancée. Car il s'agit de sauvetage pour certaines œuvres, qui feront la fierté locale une fois restaurées. Il s'agira ensuite de lever des fonds pour les restaurer et les mettre en valeur. Cette campagne a pour objectif de susciter un mécénat local.

CONTACT www.leplusgrandmuseedefrance.com

STATIONNEMENT PAYANT GUIDE CEREMA



Malgré le report officiel de la réforme du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018, il importe que les communes et EPCI se préparent déjà ; le Cerema publie gratuitement

un guide de recommandations pour les collectivités territoriales qui donne les clés pour comprendre cette réforme : principes, mise en œuvre, gestion des contestations, recouvrement des recettes, exemples pratiques, etc. Ce guide réalisé en collaboration avec notamment le Gart, l'AMF, la FEPL, etc., est téléchargeable sur le site du Cerema, (<http://www.certu-catalogue.fr/decentralisation-du-stationnement-payant-sur-voirie-guide-de-recommandations-a-l-attention-des-collectivites-territoriales.html>)

Principales dispositions du PLF pour 2016

Le Parlement a entamé l'examen du PLF pour 2016. Parmi les mesures concernant les collectivités locales figurent la baisse de dotations pour 2016 et la réforme de la DGF.

Après les prélèvements de 2014 et 2015, la DGF baissera à nouveau de 3,67 Mds€. Pourtant, depuis plusieurs mois, l'AMF et les associations d'élus alertent le gouvernement sur les conséquences de ces prélèvements cumulés sur la croissance et l'emploi et demandent leur réduction et leur étalement dans le temps. Malgré les nombreuses études convergeant pour souligner la baisse de l'investissement local, les différents amendements déposés à l'Assemblée nationale pour diminuer l'effort demandé ont été rejetés ; en l'état des débats, la baisse est donc maintenue à 3,67 Md€ pour 2016.

En revanche, s'agissant de la réforme de la DGF, le Gouvernement a finalement décidé de reporter d'une année son application. Les principes de la réforme devraient être adoptés dans le PLF 2016 mais celle-ci n'entrera en vigueur qu'en 2017.

Ce délai permettra d'apporter des ajustements à la réforme pour tenir compte en particulier des nouveaux périmètres des intercommunalités et des simulations intégrant une carte intercommunale stabilisée.

Ce report devrait concerner la dotation forfaitaire des communes, la DGF des EPCI ainsi que le volet relatif

aux dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale et Dotation nationale de péréquation).

Le PLF comporte d'autres mesures impactant les collectivités, notamment :

- FPIC (amélioration de la situation des communes pauvres dans un EPCI contributeur),
- FCTVA (extension aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie),
- création d'un fonds de soutien à l'investissement
- Relèvement du seuil d'assujettissement du versement transport de 10 à 11 salariés,
- Rehaussement en 2017 de la part cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de la région et compensation des transferts de compétences entre régions et départements
- Révalorisation de 2 % du barème de l'IR (par amendement) contre 0,1 % prévu initialement en PLF pour 2016
- Report de la réforme du stationnement payant sur voirie au 1er janvier 2018
- Indemnisation des fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique victimes de l'amiante
- Contributions des organismes chargés de service public au redressement des finances publiques (agences de l'eau, chambres de commerce et d'industrie, etc.)

Voir www.amf.asso.fr/réf. CW14032.

INDEMNITÉS PRÉSIDENTS DE SYNDICATS

Un article de la loi Notre a supprimé depuis le 9 août la possibilité de verser des indemnités de fonction à de nombreux élus de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes. Alertée par l'AMF, la ministre de la Décentralisation a alors annoncé « les dispositions législatives nécessaires pour prévoir une date d'entrée en vigueur de cette disposition au 1^{er} janvier 2017, cohérente avec l'ensemble de la mise en œuvre de la rationalisation intercommunale ». Le secrétaire d'État au Budget a confirmé que le gouvernement allait « présenter au Parlement une disposition visant à rétablir de manière rétroactive les droits des élus concernés et à différer l'effet des dispositions en cause au 1^{er} janvier 2017 » et précisé aux comptables publics qu'en l'attente ils étaient « autorisés à poursuivre le paiement des indemnités de fonction ». Le rétablissement de la base légale pour le versement de ces

indemnités serait prévu par le projet de loi de finances rectificative 2015.

PLU FUTUR RÈGLEMENT

Sylvia Pinel a présenté aux acteurs de l'urbanisme le projet de décret sur le règlement du PLU qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Ce règlement présente plusieurs innovations : possibilité de laisser des zones en RNU dans les PLU intercommunaux, simplification des destinations, création de secteurs sans règlement mais avec des orientations d'aménagement. Pierre Jarlier, président de la commission Aménagement de l'AMF, a salué la concertation qui a permis d'aboutir à un règlement aux modalités de mise en œuvre réalisistes. En effet, les PLU approuvés ou en cours d'élaboration n'intègreront ces dispositions que lorsque les élus le décideront. Il a souligné que l'AMF et son réseau participeront activement à l'information des collectivités.

Relations pouvoirs publics/associations

Pour faciliter la déclinaison de la charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations conclue en 2014, une circulaire détaille le cadre juridique régissant les subventions versées aux associations, notamment au regard des évolutions de la réglementation européenne des aides d'Etat. Les modalités d'instruction des demandes de subvention et des modèles de convention sont également fournis (circulaire n° 5811-SG du 29/09/2015). www.associations.gouv.fr/circulairepm

Procurations de vote établies hors de France

Depuis le 1^{er} novembre 2015, les autorités consulaires peuvent transmettre les procurations aux mairies par courriel ou télécopie. Si les mairies n'ont ni adresse électronique ni télécopieur, ces procurations sont envoyées par lettre recommandée internationale ou transmises par courriel au ministère des Affaires étrangères qui les réexpédie aux mairies par lettre recommandée. Cela s'applique aussi à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et aux îles Wallis et Futuna.

*Décret n° 2015-1206
du 30 septembre 2015*

Solidarité

Lors de la Conférence internationale sur les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient, la France a proposé la création d'un fonds pour améliorer les conditions de vie des populations déplacées et renforcer leurs capacités de résilience au sein des communautés d'accueil dans les pays voisins. Les collectivités peuvent contribuer à ce fonds.

*Voir www.amf.asso.fr/réf. BW13822
Ministère des Affaires étrangères : mah.cdc@diplomatie.gouv.fr
Tél : 01 43 17 74 17.*

Les élus de l'AMF à vos côtés

Le président François Baroin a effectué plusieurs déplacements dans les associations départementales de maires ces dernières semaines. Après avoir participé à l'assemblée générale de la Haute Marne le 10 octobre et aux Universités des maires des Yvelines le 14 octobre, il était dans la Creuse le 17 octobre aux côtés de Michel Vergnier, député-maire de Guéret, trésorier général de l'AMF et président de l'Association des maires de la Creuse. Agnès Le Brun, maire de Morlaix, vice-présidente de l'AMF, qui avait représenté le président en Mayenne le 10 octobre, a participé à l'assemblée générale des maires de l'Aisne le 13 novembre tandis que Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'Association était le 14 novembre dans l'Eure aux côtés du président de l'Association départementale, Jean Paul Legendre.

MOOC de Mairie 2000

Le 1er MOOC (cours en ligne) pour les élus, *La commande publique autrement, ou Comment concrétiser des projets urbains durables et innovants*, propose aux élus et fonctionnaires territoriaux des outils pour appréhender le montage d'un projet d'aménagement de manière transversale, de sa genèse à sa concrétisation. Ouvert depuis le 26 octobre, il se clôturera le 4 décembre. Une page Facebook est également consacrée à ce MOOC. Espace d'échanges entre apprenants, elle accueille certaines séquences vidéo du cours. Prochains thèmes traités : la gestion de la voirie communale et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Pour s'inscrire, il

faut ouvrir un compte sur la plateforme MOOC de Mairie 2000, sur www.mairie 2000.asso.fr.

1ers RDV des professionnels à l'AMF

La première édition des « RDV des professionnels à l'AMF », dédiés aux professionnels travaillant avec les élus locaux, a eu lieu le 14 octobre. Cette matinée concernait donc les directeurs généraux (adjoints), les secrétaires de mairie, chefs de service, fonctionnaires territoriaux sans oublier les directeurs d'associations départementales de maires. La matinée a été consacrée à l'examen des dispositions de la loi NOTRe avec échanges et témoignages. Cent personnes étaient présentes pour cette première édition qui a reçu le soutien de la Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG), du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), du Syndicat national des secrétaires de mairie (SNSM), de l'Association nationale des directeurs et intervenants d'installations et des services des sports (ANDIIS), de l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF) et de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), partenaires de cette initiative. Le prochain rendez-vous est fixé au 29 janvier 2016 et portera sur la loi de finances 2016. *Inscriptions préalables obligatoires à partir du 30 novembre 2015 : elodie.vin@amf.asso.fr*

FONPEL

L'équipe de FONPEL viendra à la rencontre des élus lors du Salon des collectivités territoriales de la Côte d'Or les 10 et 11 décembre à Dijon afin de les informer sur les avantages du régime de retraite supplémentaire auquel ils ont droit.

Renseignements et simulations de retraite :

01 44 18 13 97 / fonpel@amf.asso.fr

En savoir plus : www.fonpel.com

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 329 DE NOVEMBRE 2015

Interview

François Baroin, président de l'AMF

Dossier

La laïcité, condition du vivre-ensemble

Enquête

Communes nouvelles : l'engouement se confirme

Juridique

Attention à la prise illégale d'intérêt !

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 328. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris

cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF -

Maquette : Stéphane Camara - Impression :

Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb,

37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements :

Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de

commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN

2272-7027. Crédits photographiques :

© Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © Claudio

Stocco/Fotolia, p.1 ; lenetsnikolai/Fotolia, p.2 ;

© Jamie Duplass/Fotolia, p.3.

AGENDA DE L'AMF

1ER DÉCEMBRE

Commission des Finances

2 DÉCEMBRE

Groupe de travail Petite enfance

8 DÉCEMBRE

Groupe de travail Communication fonds structurels 2014-2020

14 JANVIER

Bureau de l'AMF

29 JANVIER

RDV des professionnels de l'AMF

AGENDA DES AD

13 NOVEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Aisne

27 NOVEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Aude

3 DÉCEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Indre-et-Loire

11 DÉCEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Côte-d'Or

18 DÉCEMBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires du Bas-Rhin

DÉSIGNATIONS

Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative :

Agnès Le Brun, maire de Morlaix - 29 (titulaire) ; Pierre Souin, maire de Marcq - 78 (suppléant)

Conseil d'administration de l'École nationale supérieure de police à St-Cyr-au-Mont-d'Or :

Philippe Cochet, maire de Caluire-et-Cuire - 69

maire-info.com

62 000 abonnés

reçoivent le quotidien d'informations destiné aux élus locaux

L'AMF sur Twitter @l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
8 260 abonnés